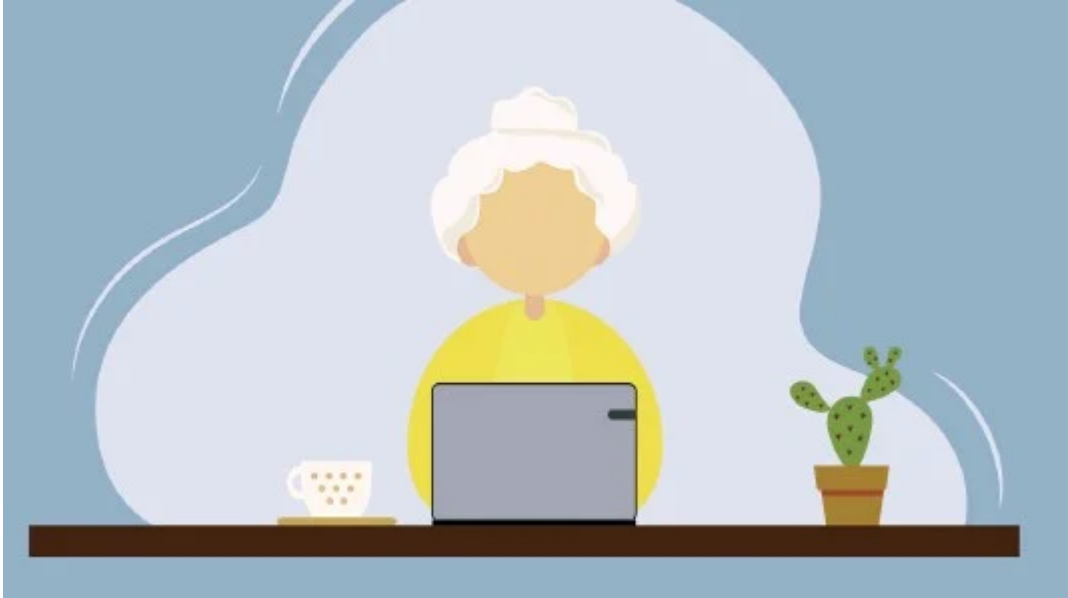


Travailler à la retraite, c'est peut-être bien plus rentable que vous le pensez

Le Journal de Québec · 11 févr. 2023 · 54 · Emmanuelle Gril emmanuelle.gril @quebecormedia.com

Que ce soit par nécessité ou pour des raisons personnelles, de plus en plus de retraités songent à revenir sur le marché du travail à temps partiel. Mais qu'advient-il de leurs pensions gouvernementales ?



En fait, il pourrait rester plus d'argent dans vos poches que vous le pensez, car les deux paliers de gouvernement ont apporté des changements ces dernières années pour rendre le retour au travail plus attrayant.

Mais pour savoir si cela vaut vraiment la peine, il faut sortir sa calculatrice. Hadi Ajab, qui est planificateur financier indépendant et conseiller en sécurité financière, nous explique quels sont les facteurs à prendre en considération.

LA PSV

Du côté de la pension de la Sécurité de la vieillesse (la PSV), sachez que celle-ci sera réduite si vos revenus annuels nets pour 2023 dépassent 86 912 \$.

Par revenus annuels, on entend toutes les sources de revenus : fonds de retraite, retraits du Fonds enregistré d'épargne retraite (FERR), salaire, etc. Au-delà de ce montant, chaque dollar supplémentaire causera une réduction de 15 cents de la PSV.

« À partir d'environ 141 917 \$ de revenu en 2023, une personne âgée entre 65 et 74 ans perd toute la PSV », indique Hadi Ajab.

LE RRQ

Bonne nouvelle : les revenus supplémentaires n'ont pas d'incidence sur le Régime de rentes du Québec (RRQ). Au contraire, en travaillant, vous allez continuer à cotiser à votre RRQ, ce qui contribuera à bonifier cette rente provinciale. Cette augmentation se concrétisera à partir du 1er janvier de l'année suivant la cotisation. Sachez qu'à partir de 3500 \$ de revenus, il faut cotiser au RRQ. Le maximum de gains admissibles pour 2023 est de 66 600 \$.

De plus, si cela fait moins de six mois que vous avez commencé à toucher le RRQ et que vous retournez sur le marché du travail, vous pouvez demander à Retraite Québec d'annuler le versement de la RRQ. Si vous avez plus de 65 ans, cela permettra aussi de bonifier votre rente provinciale à raison d'environ 8,4 % par année de report, jusqu'à un maximum de 42 % à 70 ans.

En revanche, le Supplément de revenu garanti (SRG) versé par le gouvernement fédéral subira de plein fouet une hausse de revenus. Dans ce cas, chaque dollar gagné au-dessus de 5000 \$ la réduira de 25 à 75 cents. Par exemple, un célibataire qui n'a d'autres revenus que sa PSV, touche un SRG mensuel d'environ 1027 \$. S'il a gagné un revenu d'emploi de 10 000 \$ en plus, le SRG baisse à environ 757 \$. Il est perdu en totalité à partir de 20 832 \$ de revenu gagné en 2021.

La diminution du SRG pourrait aussi avoir des répercussions sur le coût des médicaments. En effet, pour avoir droit à la gratuité des médicaments avec la Régie de l'assurance maladie du Québec, une personne âgée de 65 ans et plus doit recevoir 94 % et plus du SRG maximal.

CONSIDÉRER L'IMPÔT

Attention, car si vous augmentez vos revenus avec un emploi, il faut aussi faire entrer la fiscalité en ligne de compte. Le cas échéant, vous pourriez passer dans une tranche de revenus supérieure et donc voir votre taux marginal d'imposition grimper.

Toutefois, pour inciter les retraités à travailler afin de se procurer un revenu d'appoint en plus de leurs rentes de retraite gouvernementales, le gouvernement provincial a mis en place le Crédit d'impôt non remboursable pour prolongation de carrière. Entre 60 et 64 ans, le montant maximal du crédit est de 1500 \$ et s'élève à

1650 \$ à 65 ans. Pour y avoir droit, le revenu d'emploi doit être supérieur à 5000 \$. Le montant du crédit diminue à partir de 36 590 \$ de revenus d'emploi et disparaît totalement à partir de 66 590 \$ pour les personnes âgées de 60 à 64 ans et de 69 590 \$ pour les 65 ans et plus.

QUI PEUT LE PLUS EN PROFITER ?

Selon une étude récente réalisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'université de Sherbrooke, travailler à la retraite peut s'avérer plus payant qu'on pense. La portion de revenus de travail conservée est intéressante dans plusieurs cas présentés dans la recherche.

Par exemple, un retraité de 67 ans aux revenus modestes touchant environ 21 000 \$ de rentes publiques conservera 73,2 % sur un salaire de 10 000 \$, soit une hausse de son revenu disponible de 7316 \$.

Avec des revenus de retraite de 36 066 \$, un retraité de 67 ans qui gagnerait 20 000 \$ en conserverait malgré tout 61,5 %, soit 12 300 \$. Avec 30 000 \$, c'est 58,2 % qui seraient restés dans ses poches (17 460 \$).

Les personnes aux revenus de retraite faibles à moyens sont celles qui peuvent tirer le plus d'avantages à aller chercher un revenu d'appoint.